

**M. l'Orateur:** ...ainsi qu'au greffier de la Chambre, le greffier adjoint et les fonctionnaires qui sont sous leurs ordres, qui ont fait preuve de loyauté en tout temps et qui ont bien servi les honorables députés. Je remercie tous les honorables députés de leur collaboration.

### SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat.

Dans la salle des séances du Sénat, le député de Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

- Loi pour faire droit à Francis Walsh.
- Loi pour faire droit à Hilda Anne Darke Marshall.
- Loi pour faire droit à Claude Raphael Sacchitelle.
- Loi pour faire droit à Isabel Mary Peebles Brown Macartney-Filgate.
- Loi pour faire droit à Wilfrid Lavoie.
- Loi pour faire droit à Joseph-Edgar-Émilien Landry.
- Loi pour faire droit à Joseph-Victor-Gérard Fontaine.
- Loi pour faire droit à Jeanne Robert Hotte.
- Loi pour faire droit à Héneault Champagne.
- Loi pour faire droit à Léopold Ruel.
- Loi prévoyant des immunités diplomatiques et consulaires pour les représentants du Commonwealth au Canada.
- Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, de lignes ferroviaires depuis Saint-Félicien jusqu'à Chibougamau et depuis Chibougamau jusqu'à Beattyville, dans la province de Québec, et depuis Hillspport, sur la voie principale des Chemins de fer nationaux du Canada, jusqu'à Manitouswadge-Lake, dans la province d'Ontario.
- Loi concernant le droit pénal.
- Loi modifiant le Tarif des douanes.
- Loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux.
- Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses).
- Loi concernant les banques et les opérations bancaires.
- Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.
- Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1954, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.
- Loi constituant en corporation la Ligue Slovaque Canadienne.
- Loi établissant des allocations pour les invalides.
- Loi modifiant la loi sur les pipe-lines.
- Loi abrogeant la loi sur l'aptitude physique nationale.
- Loi modifiant la loi sur les juges.
- Loi concernant les avantages destinés aux membres des forces canadiennes.

- Loi modifiant la loi sur la taxe d'accise.
- Loi concernant le transport extra-provincial par véhicule à moteur.
- Loi modifiant la loi sur les pensions.
- Loi modifiant la loi sur le contrôle de l'énergie atomique.
- Loi modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.
- Loi modifiant la loi sur la pension du service public.

Le greffier du Sénat prononce dans les termes suivants la sanction royale des bills précités:

Au nom de Sa Majesté, le député du Gouverneur général sanctionne lesdits bills.

Puis, l'Orateur de la Chambre des communes s'adresse au député du Gouverneur général dans les termes que voici:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

La Chambre des communes du Canada a voté les crédits nécessaires pour permettre au gouvernement d'acquitter certains frais au compte du service public.

Au nom de la Chambre des communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1955.

Je demande humblement à Votre Honneur de vouloir bien le sanctionner.

Sur l'ordre du député du Gouverneur général le greffier du Sénat déclare:

Au nom de Sa Majesté, le député du Gouverneur général remercie les loyaux sujets de la Reine, accepte leur don bienveillant et sanctionne le bill précité.

### PROROGATION DU PARLEMENT

Après quoi il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session de la vingt-deuxième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Au moment où je mets fin à la présente session, la tension politique qui existe dans le monde nous rappelle durement que le premier souci du Gouvernement doit être de maintenir la force nécessaire pour décourager l'agression cependant que nous continuons de faire porter nos efforts sur l'établissement de la paix dans le monde.

Notre pays fait honneur à tous les engagements qu'il a pris pour assurer la défense nationale et l'exécution des programmes internationaux visant à procurer des secours et de l'aide technique aux peuples moins bien partagés que le nôtre, ainsi qu'à favoriser leur rétablissement et leur progrès économique.

Notre commerce extérieur se maintient à un niveau élevé. Bien qu'il reste, dans l'Ouest canadien, une quantité considérable de blé, résultat de trois récoltes record survenues successivement, nos exportations de céréales continuent à dépasser la moyenne de dix ans.

Vous avez approuvé un accord commercial avec le Japon, destiné à favoriser l'expansion de notre commerce croissant avec ce pays. Des accords commerciaux ont également été conclus, pour la première fois, avec l'Espagne et le Portugal; ces accords, joints à de meilleures ententes avec l'Italie, et le Brésil, devraient nous aider à recouvrer des débouchés traditionnels dans ces pays.